



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure**

DÉCLARATION POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SUR LA VOIE PUBLIQUE DE PLUS DE DIX PERSONNES

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

L'article 3 du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 **prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé**, les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public peuvent être autorisées par le préfet de département si les conditions de leurs organisations permettent de garantir le respect des dispositions de l'article 1^{er} du décret cité dessus.

La déclaration doit être faite trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation.

La déclaration doit être envoyée, pour l'ensemble du département, par courriel à l'adresse suivante : bsi@guadeloupe.pref.gouv.fr.

Aucun événement réunissant plus de 5 000 personnes ne peut se dérouler jusqu'au 31 août 2020, inclus.

Les mesures d'hygiène et de préventions sanitaires sont les suivantes :

- la distanciation physique d'un mètre entre les personnes ;
- l'hygiène des mains : lavage à l'eau et au savon (l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique ;
- le port du masque par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure**

INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

1 – Type d'évènement ou de rassemblement organisé :

2 – Nombre de participants :

3 – Objet de la manifestation :

4 – Date et heure (début et fin) :

5 – Lieu du rassemblement ou itinéraire prévu :

6 – Respect des mesures d'hygiène – dispositions prises (joindre un plan, une fiche descriptive, ...) :

6 – Observations particulières :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Bureau de la Sécurité Intérieure**

RENSEIGNEMENT SUR L'ORGANISATEUR
Dénomination (si personne morale):
Siège :
Représentant légal :
<u>Déclarant n° 1</u> Nom, prénom : Adresse : Téléphone : Courriel :
<u>Déclarant n° 2</u> Nom, prénom : Adresse : Téléphone : Courriel :

Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration.

A _____, le

« *Lu et approuvé* »
(signature des organisateurs)